



Demande d'enseigne

Toute pose ou changement d'enseigne doit faire l'objet d'une déclaration écrite auprès de la commune où les travaux ont lieu. A Brest, cette demande est à déposer au domaine communal de la ville de Brest. Les formulaires correspondants sont disponibles sur service-public.fr.

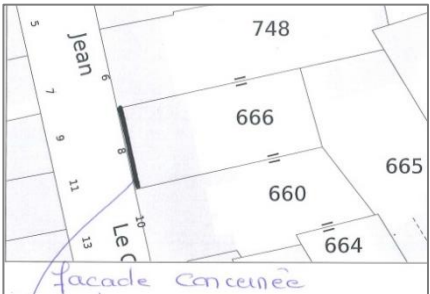
Pour vous aider dans votre projet de création ou de rénovation de commerce, Brest métropole a édité un guide de recommandations pour le traitement des devantures commerciales : [Création ou réfection d'une vitrine commerciale - brest Métropole](#) . Pour aller plus loin, consulter sur Brest.fr le Règlement local de publicité (RLP) de Brest métropole.

⚠ Si votre projet consiste à une réfection plus globale (ravalement, changement de vitrine ou des portes d'accès...) il faudra déposer une déclaration préalable en parallèle de la demande d'enseigne (voir notice devanture commerciale).

○ **Constitution du dossier :**

Les pièces à joindre au dossier servent à bien comprendre ce projet. Il est donc important de joindre autant de pièces que nécessaire afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les travaux projetés et que le dossier soit traité sans délai supplémentaire (une demande de pièce complémentaire allonge le temps d'instruction).

Voici les pièces à fournir à minima :

PIECES DU DOSSIER	
1-FORMULAIRE	
<p>Dépôt papier</p> <p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p><u>CERFA N° 14798 (dispositif ou matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne)</u> https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R24287</p> <p><i>Rubriques à renseigner :</i></p> <p>Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant ( et mail conseillés), localisation d'installation du ou des dispositifs</p> <p>Rubrique 4 – Enseigne</p> <p>Rubriques 5, 6, et 7 – Dispositif lumineux, installation de publicité lumineuse sur mobilier urbain (concession d'affichage), dispositif de petits formats intégrés à des devantures commerciales supportant de la publicité lumineuse.</p> <p>Rubrique 10 – dater et signer</p>	
2- PIECES A FOURNIR	
<p>2-1 PLAN DE SITUATION</p> <p>Extrait Plan de ville, carte IGN ou plan cadastral</p> <p>Sur un fond cadastral (www.Brest.fr/carto ou www.cadastre.gouv.fr), renseigner l'adresse ou le numéro de parcelle concernée.</p>	
<p>2-2- PLAN DE MASSE COTE</p> <p>Sur un fond cadastral (www.Brest.fr/carto ou www.cadastre.gouv.fr), indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact du projet, et les façades concernées par les modifications.</p>	

2-3- PHOTO(S) DE L'EXISTANT

Photos des façades concernées par le projet.

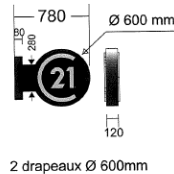
Prendre une vue la plus large possible, à l'échelle de la rue pour mieux appréhender le commerce dans son environnement. Vous pouvez fournir autant de vues que vous souhaitez.



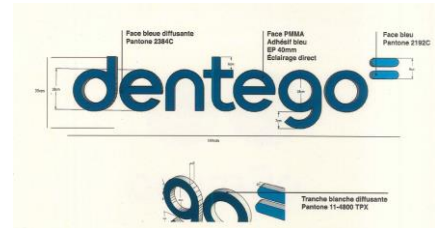
2-4- LE PROJET

Fournir autant d'éléments que nécessaire pour bien comprendre le projet :

- Un descriptif indiquant les matériaux, les teintes, les dimensions...
- Des plans de façades sous forme de dessins ou de plans sous format informatique (pdf).
- Des photos des transformations envisagées.



2 drapeaux Ø 600mm



- Gris Iron mat
- Adhésif beige Sawgrass

2-5- INSERTION

Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender le projet dans son environnement.



Pour la ville de Brest, les enseignes commerciales sont soumises depuis 2010 à la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) en fonction de leur superficie. Pour la déclaration, retrouvez l'ensemble des informations sur Brest.fr : [Taxe locale sur la publicité extérieure](#)

- **Dépôt de la demande :**
 - Au service du domaine communal : 27 avenue Georges Clémenceau – 29200 BREST.
 - En 3 exemplaires.
- **Délai d'instruction du dossier complet :** 2 mois

Si le commerce se trouve en périmètre site patrimonial remarquable (*AVAP du centre-ville de Brest et périmètres aux abords des Monuments historiques*), la demande sera soumise à l'accord des Architectes des bâtiments de France (ABF).

Contact :

Domaine communal
27 avenue Georges Clémenceau – 29200 BREST cedex 2
domaine-communal@mairie-brest.fr – 02.98.37.36.50